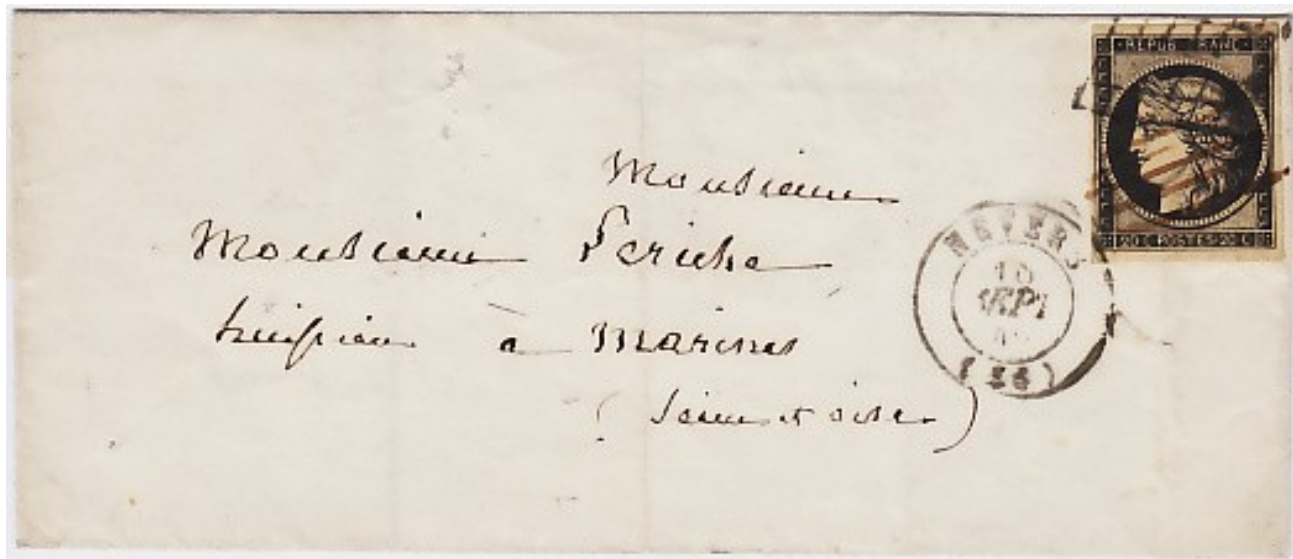


ÉTUDE D'UNE LETTRE AVEC DOUBLE ANNULATION



*Lettre au départ du bureau de Direction de Nevers,
en date du 18 septembre 1849, oblitération «grille», dont tous les bureaux sont dotés à cette époque.
Affranchissement de 20 centimes, à l'aide du timbre type Cérès (n° 3 Y et T)*

Cette lettre est adressée à un huissier à Marines, dans le département de Seine et Oise.

PARTICULARITÉ

Le timbre comporte une double annulation :

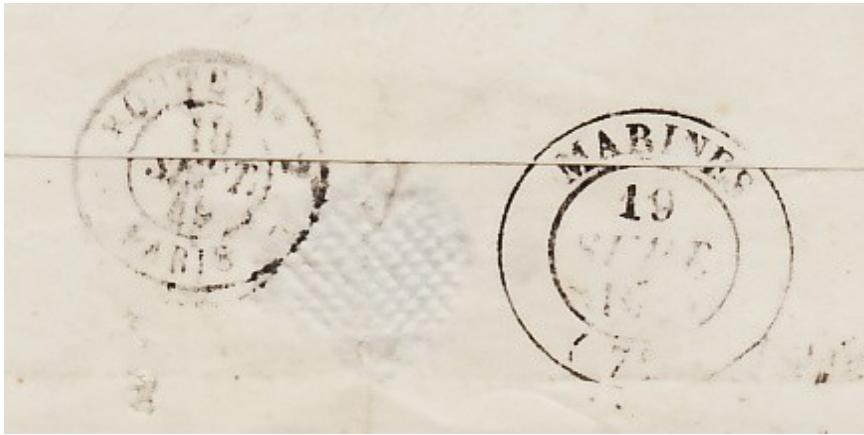
**Sur la moitié haute figure l'oblitération «grille», conforme à la réglementation,
sur la moitié basse figure 5 coups de plume, apposés manuellement, par un préposé de La Poste.**

EXPLICATION

**Nous avons certainement à faire à un receveur zélé, qui applique la procédure définie par l'administration, à savoir que l'oblitération «grille» doit couvrir entièrement le timbre ...
Ce qui explique que le receveur a complété l'annulation manuellement par 5 coups de plume sur la partie base du timbre, afin que celui-ci soit annulé sur la totalité de sa surface, comme le préconise la réglementation !**

NOTA

Au recto, figure un cachet de route n°2 de Paris à Lille.
La Commune de Marines, dans le département de la Seine et Oise, se trouve sur le tracé de cette route n° 2 en date du 19 septembre 1849 (voir ci-dessous)



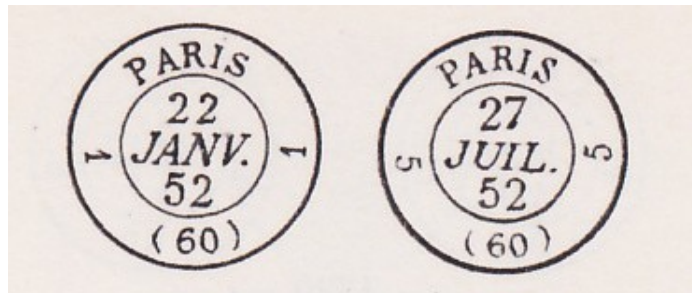
Verso de la lettre

Les cachets de route sont connus de décembre 1848 à mai 1850.
La frappe est en bleu pâle en décembre 1848 et en noir à partir de janvier 1849.
Le cachet est de type n°1317 et toujours frappé au verso du courrier.

Il existait au total 20 routes différentes depuis Paris, seuls les courriers expédiés de province pour une destination les obligeant à transiter par Paris, sont munis d'un cachet de route.
C'est en quelque sorte un tri et un aiguillage pour la destination finale.
La route n° 15 correspondait aux lettres en provenance ou à destination de l'étranger.

Les cachets de route disparaissent en mai 1850, pour ne réapparaître qu'en avril 1852 sous un nouveau type n°1330.

En 1856, on retrouvera encore ces cachets, mais uniquement avec chiffres de 1 à 7, ils ne se vent plus à indiquer un n° de route mais un ordre de vacation dans la journée, cest le type n°1345.



Cachets de vacation par Paris